Questions orales

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN CENTRE RÉGIONAL DE L'OUEST

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je tiens à signaler la différence qui existe entre promouvoir l'histoire culturelle des éthnies, ce que visent à faire les chaires d'études ethniques, et le multiculturalisme, qui consiste à participer ou à procéder à une étude comparative.

Ma question supplémentaire porte plus précisément sur la demande présentée par l'Université du Manitoba et celle de Winnipeg en vue de créer un centre régional de recherches et de ressources dans l'ouest du pays. Le ministre est-il prêt à envisager de créer, même à titre de projet-pilote, un centre semblable auquel les universités sont disposées à collaborer, en vue de promouvoir le multiculturalisme?

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le ministre des Transports, mon collègue de Winnipeg, nous a déjà parlé de ce projet en particulier. Je ne manquerai pas d'y réfléchir sérieusement.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRÉSUMÉE CONCURRENCE AVEC L'INDUSTRIE PRIVÉE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des Postes. Ayant eu l'occasion d'en discuter avec le ministre avant les Fêtes, le ministre est sûrement sensible à l'importance des hebdos, de l'encartage et de la distribution des circulaires commerciaux nécessaires à leur rentabilité. Donc le ministre est également au courant du fait que la Société canadienne des Postes aurait l'intention de concurrencer de plein fouet nos hebdos par la distribution de certaines brochures publicitaires. Étant donné les circonstances et considérant cette intention comme une concurrence directe au secteur privé, est-ce que le ministre serait en mesure de dire aujourd'hui s'il a l'intention de recommander à la Société canadienne des Postes d'abandonner cette idée de concurrencer les hebdos?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, le grief que soumet l'honorable député a également été porté à mon attention par plusieurs ministériels. J'ai l'intention de demander au président de la Société canadienne des Postes de réviser les directives qu'il a données à ce sujet à ses divers représentants régionaux parce qu'il m'apparaît clairement que le rôle premier de la Société canadienne des Postes est de distribuer le courrier et non pas d'imprimer de la publicité. J'espère que la Société canadienne des Postes agira dans les plus brefs délais à cet égard.

ON DEMANDE QUAND LA SOCIÉTÉ A L'INTENTION D'ABANDONNER SON DÉSIR D'ÊTRE EN CONCURRENCE AVEC L'INDUSTRIE PRIVÉE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je remercie très sincèrement l'honorable ministre de sa réponse, monsieur le Président.

Maintenant, étant donné les circonstances, tous ces intéressés à cette livraison, je parle toujours des hebdos, tous ceux qui doivent préparer les budgets pour l'année 1984 sont évidemment impatients de connaître la réponse finale de la Société canadienne des Postes. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre vers quel moment la Société pourrait faire part de son intention d'abandonner cette idée qui paraît inacceptable à nos yeux?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il est évident que je transmettrai les représentations de l'honorable député au président de la Société canadienne des Postes. Je présume que cette dernière aura une réunion de son bureau de direction, sinon à la fin de janvier, au début de février, et que, à ce moment-là, à l'occasion d'une réunion du conseil de direction, une décision sera prise que je pourrai transmettre à l'honorable député et aux autres députés du Parlement qui m'ont fait les mêmes instances.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES LOGEMENTS FOURNIS À DES HAUTS FONCTIONNAIRES À VANCOUVER

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions très courtes au ministre suppléant des Travaux publics puisque le ministre attitré ne se présente pas souvent à la période des questions. Il s'agi de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. A Vancouver, des personnes, dont certains hauts fonctionnaires de cette société, qui auraient les moyens de se payer les logements en vente sur le marché immobilier, profitent des logements à caractère coopératif et social subventionnés par le gouvernement fédéral. Est-ce une pratique courante au gouvernement fédéral de tolérer que des hauts fonctionnaires profitent de logements destinés aux gagne-petit? Voilà pour vous Bussières!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne connais malheureusement pas les détails soulevés par le député. Cependant, je veux l'assurer que j'attirerai l'attention du ministre responsable sur les faits qu'il a exposés, et je suis convaincu qu'il y apportera un examen attentif et qu'il pourra donner une réponse adéquate au député lorsqu'il aura fait l'examen des faits.

[Traduction]

L'UTILISATION DE LOGEMENTS DESTINÉS AUX GAGNE-PETIT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, ces logements sont destinés aux gagne-petit. Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que le projet coopératif Melton Court Co-op, à Vancouver, pour n'en nommer qu'un, est rempli de célibataires bien nantis et qu'on n'y trouve que deux enfants?